GENTHOD INFO

EDITION AUTOMNE

LE MOT DU MAIRE | AUDIT DE LA COUR DES COMPTES À GENTHOD | GENTHOD SE MET EN SCÈNE | GENTHOD À L'HONNEUR DANS LA FAO | FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS | LES AMIS DE L'OSR | ASSOCIATION DES FAMILLES D'ACCUEIL SUPERNOUNOU | EPICERIE: SONDAGE | PROPRETÉ CANINE | LA GENDARMERIE DE VERSOIX EN ACTION À GENTHOD | THERMOGRAPHIE | PASSATION DE POUVOIR | SALAGE | MÉMENTO | OCTOBRE 2012

LE MOT DU MAIRE Mme Michèle Künzler conseillère d'État en charge du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a saisi la Cour des comptes pour effectuer "un contrôle plus approfondi de la gestion des crédits d'engagement, ainsi que des mouvements sur les comptes, en particulier les comptes "créanciers" et ceci en remontant sur plusieurs années" de la commune de Genthod.

La conseillère d'État souhaitait ainsi que "la commune de Genthod puisse, de par ce contrôle, s'assurer que ses comptes soient conformes aux dispositions légales en vigueur et puisse repartir sur une base saine".

Pour cette mission, la Cour des comptes a poursuivi les objectifs suivants:

> s'assurer que les procédures et directives de la commune de Genthod respectent la législation et la règlementation en vigueur (audit de légalité);

> s'assurer que la commune de Genthod respecte le cadre légal et réglementaire en matière de tenue des comptes et de présentation du budget (audit financier);

...

Les élus gentousiens en discussion avec les membres de la Cour des comptes lors de la collation en remerciement de leur travail.

AUDIT DE LA COUR DES COMPTES À GENTHOD

...

> s'assurer que l'organisation de la commune permette de gérer et de suivre le processus budgétaire et comptable de manière efficace et efficiente et qu'il réponde au principe de bon emploi des fonds publics gérés par la commune (audit de gestion).

Les trois nouveaux magistrats, en fonction depuis le 1er juin 2011, apprécient les propos de Mme Michèle Künzler et partagent la même volonté d'avoir des comptes en conformité afin de poursuivre leur mandat sur une base saine.

L'audit couvre les années 2009, 2010 et 2011, c'est-à-dire des années pour lesquelles les nouveaux magistrats n'étaient pas encore entièrement en fonction. Pour les sept derniers mois de l'année 2011, les trois nouveaux magistrats ont appris à connaître le fonctionnement de la mairie et se conforment à la Loi sur l'administration des communes (LAC) et à son Règlement d'application (RAC).

DES CONSTATS SANS LEUR CONTEXTE

Il est à noter que les anciens magistrats n'ont pas été entendus par la Cour des comptes. C'est regrettable, car ils auraient pu donner des explications circonstanciées sur les différents points et replacer les constats dans leur contexte. La Cour ne voulait pas refaire le passé, mais se concentrer sur le futur. Malheureusement, les raccourcis utilisés et exploités par certains journalistes sont dommageables. Comment un journaliste peut-il affirmer que la trésorerie de la commune n'est placée que sur un seul compte, alors que le rapport de la Cour en indique au moins quatre?

DIVERGENCES ENTRE LA COUR DES COMPTES ET LE SERVICE DE SURVEILLANCE DES COMMUNES

Le rapport égratigne également le Service de surveillance des communes, qui est notre autorité supérieure directe. C'est ce service qui nous autorise à engager des dépenses de moins de CHF 100'000.- sans délibération, contrairement aux recommandations de la Cour des comptes.

Autre divergence avec les services de la conseillère d'État responsable des communes: les normes IPSAS (Normes comptables internationales du secteur public ; en anglais: International Public Sector Accounting Standards). Elles ne sont pas applicables aux communes, et la mise en application du MCH2 (nouveau modèle comptable harmonisé) ne se fera que d'ici 2016. Jusque là, les normes applicables aux communes sont celles prévues par la LAC et son règlement d'application. Il est étonnant que ces divergences aient échappé à l'œil critique de la presse.

UNE SITUATION COCASSE

Comme vous le savez, le Conseil municipal approuve les comptes (c'est l'une de ses principales responsabilités). Ces comptes ont préalablement fait l'objet d'une révision par un organe indépendant. La délibération d'approbation par le Conseil municipal est ensuite envoyée au Service de la surveillance des communes et est finalement approuvée par le Conseil d'État, par un arrêté ou par une décision. Nous nous trouvons donc dans la situation paradoxale où la conseillère d'État responsable des communes remet en question les comptes 2009 et 2010 approuvés par le même Conseil d'État. La presse n'a pas relevé cette situation paradoxale.

COMPARAISON N'EST PAS RAISON

Le rapport précise que la gestion de l'État doit être économe et efficace. Nous sommes tous d'accord. L'État, c'est le canton, dont on connaît la dette abyssale et son intérêt journalier proche du million de francs. La commune de Genthod, comme d'autres, n'a pas de dette et offre à ses contribuables la fiscalité la plus basse du canton. Evidemment, cette situation privilégiée suscite des jalousies. La trésorerie de Genthod va toutefois considérablement diminuer, puisque les investissements seront payés comptant. Ainsi, le centre communal polyvalent (plus de 16 millions) et la réfection de l'école (proche de 4 millions) seront payés sans recours à l'emprunt. Une situation enviable.

A PROPOS DE COLLATIONS

La Cour des comptes a présenté aux conseillers municipaux en fin de journée le rapport d'audit de la commune et son impact. Les discussions se sont poursuivies autour d'une collation soulignant l'hospitalité et la courtoisie que Genthod a envers ses invités, mais aussi par respect envers les conseillers municipaux qui participaient dans la foulée à la séance du Conseil municipal. La Cour a démontré sa volonté de ne pas faire la chasse aux sorcières mais de nous aider dans la mise en place des recommandations.

L'AVENIR

La Commune de Genthod va introduire plus de rigueur dans sa gestion. Le nouvel Exécutif a déjà changé d'organe de révision. Il a accepté les dix-neuf recommandations émises par la Cour des comptes, dont sept avec effet immédiat. Par exemple, l'interdiction par un élu d'interférer avec les principes de comptabilité et d'influencer les décisions du comptable, le respect des principes de délimitation périodique, ou de soumettre au CM les dépassements de crédits d'investissement avant leur survenance et non pas au moment de leur bouclement, ou encore de conserver les offres et devis supérieurs à CHF 2'000.- non retenus pour démontrer en tout temps le respect de la pratique de mise en concurrence des fournisseurs.

COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

La Mairie a la volonté d'implémenter un système de contrôle interne avec l'établissement de procédures écrites; un système correspondant à ses besoins et à sa taille. En conclusion, je dirais que ce rapport nous permet d'implémenter une gestion plus moderne de la commune, et d'entrer dans la normalité demandée par la conseillère d'État en charge des communes. Nul doute que ce rapport sera source de réflexion pour d'autres communes.

AUDIT DE LA COUR DES COMPTES À GENTHOD

LES PREMIÈRES ACTIONS

Suivant les recommandations de la Cour des comptes, deux délibérations ont été présentées au CM le mardi 9 octobre. Elles ont été approuvées.

Deux autres délibérations seront soumises au CM le mardi 6 novembre 2012. La première concerne un crédit d'engagement relatif au PGEE (Plan Général de l'Évacuation des Eaux) et aux collecteurs de mise en séparatif des chemins privés des Dézalley, de la Cressonnière et de la Fauvette, crédit qui n'avait pas été formellement présenté. La deuxième concerne l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011, après correction par le Service de surveillance des communes. Les dépenses liées au PGEE ayant modifié le résultat, il convient de revoter les comptes 2011.

Avec cette correction, les comptes 2011 présentent un déficit moindre, à savoir 264'770.- au lieu de CHF 451'413.-. Ceci devrait rassurer le journaliste qui s'inquiétait que Genthod ait bouclé l'année 2011 sur un déficit de fonctionnement approchant le demi-million de francs. Rappelons que le budget 2012 voté est excédentaire et que le budget 2013 laisse présager d'un boni de plusieurs centaines de milliers de francs.

François Mazenod | Maire

GENTHOD SE MET EN SCÈNE

Nous avons besoin de vous, enfants et adultes! Une nouvelle salle communale à s'approprier en octobre 2013? Et pourquoi ne pas créer un spectacle rassembleur pour et avec les Gentousiens?

Si vous êtes comédien, comédien amateur, musicien, si vous n'avez même jamais mis les pieds sur les planches, si avez un talent particulier, ou si vous avez toujours eu envie de découvrir et de vous engager dans les métiers de la scène sans jamais oser le faire... Alors n'hésitez plus! Venez, seul ou en famille, le mercredi 14 novembre 2012 à 18h30 à la salle des sociétés pour rencontrer Pierre Miserez, humoriste et responsable de la mise en scène de ce spectacle unique. Ce sera l'occasion de se rencontrer et de nous expliquer ce qu'il souhaite produire et ce qu'il attend de nous tous.

Afin que nous puissions vous recevoir dans les meilleures conditions nous vous prions d'annoncer votre participation à la Mairie au 022 774 12 80 ou par e-mail info@genthod.ch. La Commune espère vous voir nombreux.

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS

Parmi les lauréats Gentousiens ayant obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en juin 2012, nous félicitons spécialement les élèves avec les meilleures notes dans les quatre établissements suivants:

Collège Sismondi:
Mlle Christelle Comèche

Ecole de culture générale Henri-Dunant:
Mlle Camille Mattman

Centre de Formation Professionnelle Technique: M. Nicolas Lambert

Collège et Ecole de Commerce André Chavanne: M. César Mercado

Ces lauréats ont reçu le prix du meilleur élève décerné par la Commune de Genthod.

GENTHOD À L'HONNEUR DANS LA FAO

Belle initiative de la Chancellerie, mais une distribution ratée

La première série consacrée aux communes genevoises dans la Feuille d'avis officielle (FAO), initiée en 2005, s'est terminée fin 2009. En raison du succès rencontré, la chancellerie d'Etat a décidé de renouveler l'opération. Une nouvelle série a ainsi débuté en 2010 selon le même principe, à savoir, chaque dernier vendredi du mois, une pleine page offerte à une commune pour présenter ses caractéristiques et activités ainsi qu'une diffusion gratuite à tous les ménages de la commune. La page consacrée à Genthod a été publiée le vendredi 25 mai 2012. Malheureusement, la moitié des ménages Gentousiens n'a pas reçu cette édition spéciale. La faute aux services de distribution défaillants... Afin de combler cette frustration, vous trouverez ce "Spécial Genthod" sur le site de la commune, sous la rubrique Portrait. Vous y lirez également l'article de la première série paru le 28 mars 2007, rédigé par Mme Yvonne Humbert, Maire en fonction à ce moment.

LES AMIS DE L'ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE

La Mairie tient à votre disposition vingt cartes de membres des amis de l'Orchestre de la Suisse Romande qui vous procureront les avantages suivants:

> accès aux répétitions générales des concerts;

> rabais de 10% chez les disquaires spécialisés de la place;

> prélocations diverses;

> accès à plusieurs événements.

Il vous suffit de passer en Mairie et de présenter une pièce d'identité qui prouve que vous êtes Gentousiens pour obtenir ces précieux sésames.

Plus de renseignements
au 022 328 07 80
ou sur www.amisosr.ch.

ASSOCIATION DES FAMILLES D'ACCUEIL SUPERNOUNOU

Créée en 2000 pour répondre aux demandes de la population, l'association Supernounou qui s'est transformée depuis décembre 2011 en "Association Intercommunale Supernounou", permet aux sept communes (Grand-Saconnex, Bellevue, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy, Genthod, Versoix et Céligny), d'œuvrer pour le développement et l'accompagnement des accueillantes familiales exerçant leur activité de manière indépendante.

Elle assure l'organisation, le suivi et l'accompagnement de placement dans des familles d'accueil agréées. Que vous ayez besoin d'une garde pour vos enfants âgés de deux mois à douze ans en familles d'accueil (mamans de jour) ou que vous souhaitiez accueillir un enfant quelques heures, à la demi-journée ou toute la journée, l'Association Supernounou répondra à toutes vos questions au 022 775 13 20 ou par mail sur supernounou@versoix.ch. Vous pouvez également trouver de l'information sur le site internet: www.supernounou.ch.

EPICERIE: SONDAGE

Tous les Gentousiens ont reçu un questionnaire de deux pages concernant la future épicerie qui fera partie intégrante du nouveau centre communal, afin que celle-ci réponde au mieux aux attentes de la population. Les citoyens qui n'ont pas reçu ce sondage peuvent se le procurer à l'épicerie le "Jardin d'Iris" directement ou à la Mairie. Le délai de réponse est fixé au 7 novembre 2012.

PROPRETÉ CANINE

Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens que, en attendant ça (photo de droite)... continuons de pratiquer ça:

1. On met la main dans un sac en plastique et on le retourne.
2. On attrape l'heureuse création de son chien.
3. On jette le tout dans la poubelle la plus proche. Facile!

LA GENDARMERIE DE VERSOIX EN ACTION À GENTHOD!

Depuis le mois de juin, la Gendarmerie genevoise a instauré des points de contact obligatoires dans les communes de ses secteurs respectifs. Lorsque la patrouille n'est pas appelée sur une intervention, elle assure journellement des passages préventifs, une présence active et une visibilité régulière aux endroits stratégiques de la commune.

Il est à relever que la Mairie entretient en permanence des relations étroites avec les cadres et l'îlotier de la gendarmerie de Versoix. Outre les réunions bimestrielles, des rencontres ponctuelles ont lieu selon les évènements communaux.

Pour mémoire, le poste de Versoix gère notre commune ainsi que Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy et Versoix.

En ce qui concerne la prévention des cambriolages, nous vous rappelons les mesures de sécurité importantes:

> Déposez vos valeurs et documents importants dans un coffre-fort bancaire.
> Fermez bien toutes les fenêtres et les portes avant de quitter votre domicile.
> Ne dévoilez pas votre absence prolongée par des indications telles que billets à la porte, boîte aux lettres archipleine, messages sur votre répondeur automatique ou sur les réseaux sociaux.
> Méfiez-vous des soi-disant cachettes de clés sûres, telles que paillasson, casier à lait, pot de fleurs, etc. qui sont parfaitement connues des cambrioleurs.
> Soyez prudents en confiant vos clés. Évaluez soigneusement à qui vous pouvez faire confiance et de qui vous devez vous méfier.
> Entretenez-vous avec vos voisins sur le thème de la sécurité: comment et quand vous pouvez vous entraider.

La gendarmerie de Versoix se situe 5, place Charles-David, 1290 Versoix. L'accueil au public y est assuré du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Elle vous répond au 022 427 98 50.

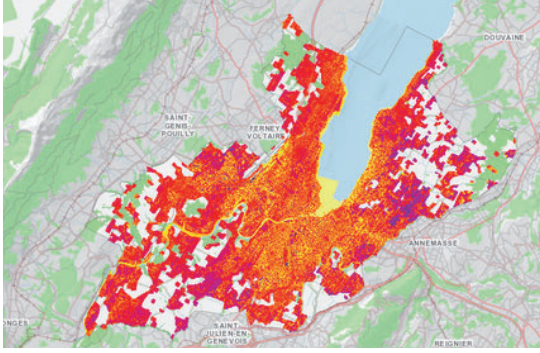

THERMOGRAPHIE

Suite aux mesures thermographiques réalisées par les services de l'État de Genève, les propriétaires de bâtiments voulant améliorer l'isolation de leur bien immobilier bénéficient d'une subvention. Les modalités et la marche à suivre sont décrites dans une brochure à la disposition des habitants en Mairie, ou sur le site de l'Etat : http://etat.geneve.ch/dt/energie/thermographie_eco_conseil_subventionne-886.html

UNE BELLE INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT

C'est la deuxième année que la Mairie accueille des plongeurs pour nettoyer la baie du Creux-de-Genthod. En effet, dans le cadre du Project Aware de PADI (Professional Association of Diving Instructors), les "Tinky's", club de plongée de la rive gauche, a décidé de se joindre à cette opération le samedi 8 septembre passé.

Comme l'indique un des plongeurs présents, photographe aquatique: "Il est primordial que nous, adultes, fassions quelque chose afin de sensibiliser un maximum de personnes pour un acte citoyen simple mais efficace et qui permettra aux générations futures de pouvoir profiter de la beauté et la richesse des eaux qui nous entourent."

Pour cette seconde édition le temps a été clément, contrairement à la première en 2011, où le temps était particulièrement mauvais. La pluie et le froid s'étaient invités ...

Ils n'étaient que trois plongeurs et heureusement pour eux, leurs supportrices étaient aussi de la partie pour leur proposer une collation salvatrice et pour les réchauffer.

Cette année, il y a eu douze plongeurs et sept non plongeurs pour soutenir cette action bénéfique à l'environnement. Une belle réussite ...

PASSATION DE POUVOIR

Après dix-sept ans de collaboration au sein de la Mairie, Mme Bernadette Baccelli, Secrétaire générale sortante, savoure depuis le 31 juillet une retraite méritée. M. Michel Soutter, nouveau Secrétaire général de la commune a repris le flambeau. La transition s'est opérée ce printemps. Heureux de l'accueillir, tout le personnel de la Mairie lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

SALAGE

Comme chaque année la voirie organisera un piquet de déneigement durant la saison hivernale. Il est à noter que le salage sera réduit sur la Commune.

MÉMENTO

Manifestations culturelles

Samedi 10 novembre 2012 à la salle communale à 14h30 et 15h45, LéZ'arts vivants joueront Arlequin et la clarinette de Pierrot, un spectacle pour enfants.

Vendredi 23 novembre 2012 au Temple de Genthod à 20h00, vous pourrez assister à Rousseau et le Romantisme, une adaptation de François-René Duchâble et Alain Carré.

Vendredi 14 décembre 2012 au Temple de Genthod à 20h00, l'Ensemble vocal du Haut-Valais, dirigé par Hans-Ruedi Kämpfen exécutera un Concert de l'Avent.

Genthod Art

La salle Venturelli au Saugy, accueillera comme tous les deux ans, l'exposition Genthod Art du mercredi 14 au dimanche 18 novembre 2012. Une occasion pour les artistes amateurs ou confirmés d'exposer leurs créations et une opportunité pour les Gentousiens de venir admirer les œuvres de leurs voisins.

Fête de l'Escalade

Samedi 8 décembre dès 18h30 se déroulera la traditionnelle fête de l'Escalade sous une tente chauffée, sur le terrain de sport, derrière l'école. La soupe sera offerte à la population ainsi que la marmite en chocolat. Ceux qui souhaitent défiler aux flambeaux se tiendront prêts à 18h15 dans la cour du Château.

Tous droits de reproduction réservés | © Mairie de Genthod 2012